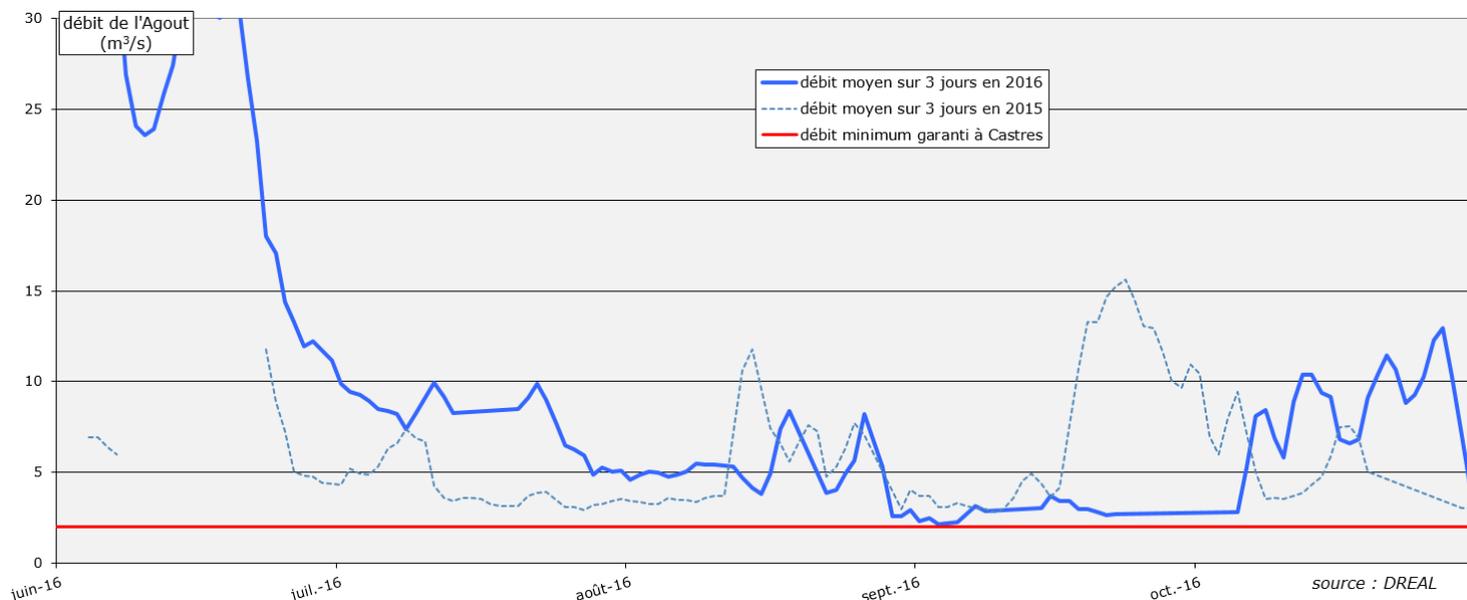


**Débits moyens durant l'été 2016 : l'Agout à Castres**



**Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016**

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,30 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,14hm <sup>3</sup>

pour la période d'été allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

**Un point sur les prélèvements en période d'été**

**bilan 2016**

<b>En cours d'eau et nappes connectées</b>	5 préleveurs irrigants potentiels 113 ha potentiellement irrigués 354 m <sup>3</sup> /h (débit cumulé des pompes) 240 090 m <sup>3</sup> autorisés 186 625 m <sup>3</sup> prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
<b>En nappes déconnectées</b>	<i>pas de prélèvement recensé</i>

**Plans d'eau :** 2 plans d'eau à usage agricole sont recensés.

Volume de réserve : un volume de réserve de 30 000 m<sup>3</sup> a été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

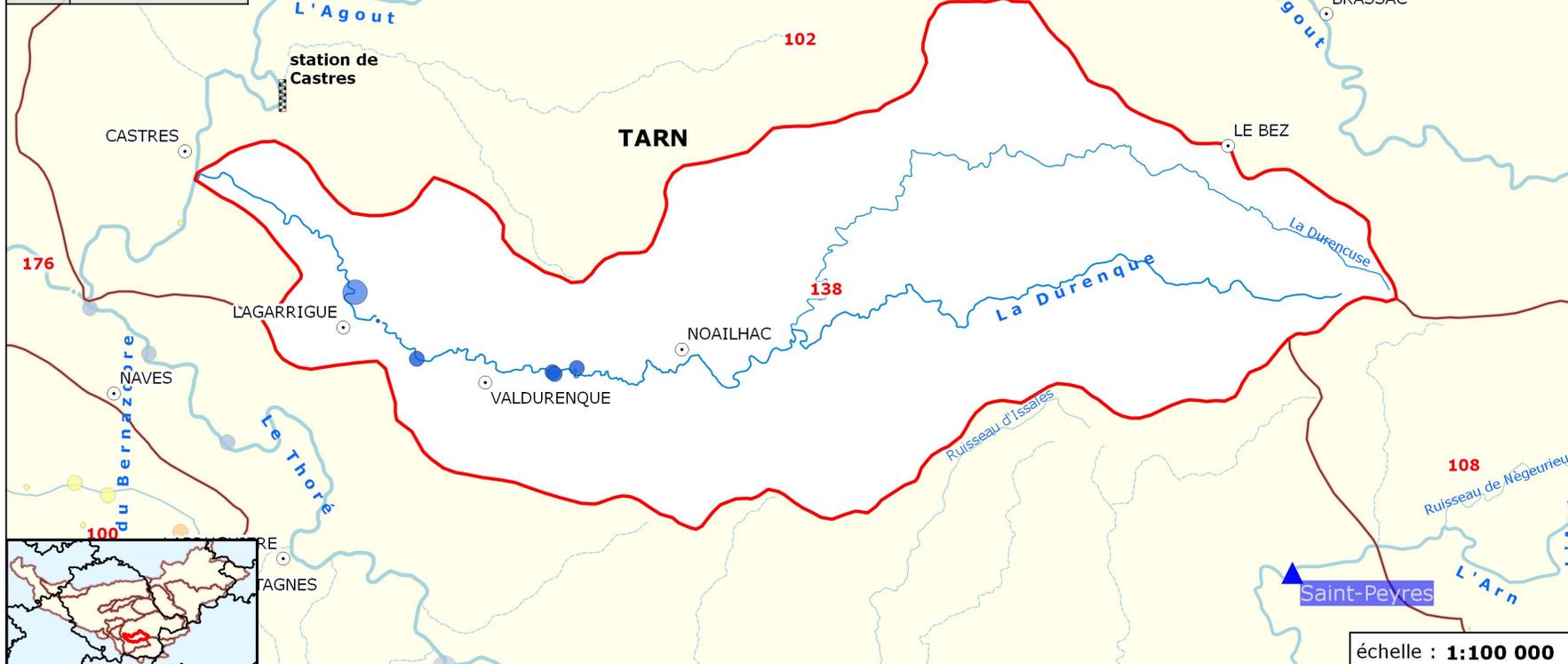
**Les faits marquants**

Aucun fait marquant n'a été relevé lors de la campagne 2016 sur ce périmètre élémentaire.

Il n'y a pas de station de mesure automatique des débits sur ce périmètre élémentaire. Les débits mesurés à Castres sont par conséquent donnés à titre indicatif.

A noter que l'Agout bénéficie de plus d'une réalimentation par la retenue de la Raviège, qui garantit un débit minimum de 2 m<sup>3</sup>/s à Castres pour des raisons de salubrité et assainissement de la ville.

Code PE	Périmètre élémentaire
100	Bernazobre
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
108	Thoré amont
138	Durenque



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 138 - Durenque

- Légende**
- limites départementales
  - PE considéré
  - autres PE de l'OU Tarn
  - cours d'eau principaux
  - communes principales
  - barrages de soutien d'étiage
  - stations débitmétriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :**  
(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)
- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées |
|----------------|----------------------|------------------------|
| 1 - 10000      | 1 - 10000            | 10000 - 55207          |
| 10000 - 50000  | 10000 - 50000        |                        |
| 50000 - 125000 |                      |                        |

édition : CA81, juin 2018  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**  
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09  
[www.tarn.chambagr.fr](http://www.tarn.chambagr.fr) – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)

